

Décision n°  
2024.007

18/07/2024



Nature de l'acte :  
Commande publique

**OBJET :**

**RENOVATION DU  
GROUPE SCOLAIRE  
DU BOURG**

**Marché de travaux  
Avenant n° 2 pour  
le lot n° 1**

**Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche**  
**DÉCISION DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),  
Alain LAPACHERIE,

Vu l'article L. 2122-22 (4°) du code général des collectivités territoriales,  
Vu le code des marchés publics, et notamment son article 28 ;  
Vu la délibération n° 2020-040 du conseil municipal du 26 mai 2020, déléguant certains de ses pouvoirs au maire, et notamment le pouvoir « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;  
Vu la décision n° 2021.002 du 26 avril 2021 attribuant un marché de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation du groupe scolaire du bourg avec le groupement MAAD ARCHITECTES, SYGMA INGENIERIE, LAI, LE PHONOGRAPHE et DEJANTE ;  
Vu la décision n° 2022.001 du 15 mars 2022 attribuant les marchés de travaux concernant la rénovation du Groupes Scolaire du Bourg exceptés pour le lot 2 et le lot 3 ;  
Vu la décision n° 2022.003 du 9 juin 2022 attribuant les marchés de travaux concernant la rénovation du Groupes Scolaire du Bourg pour les lots 2 et 3 ;  
Vu les décisions n° 2022.004 du 14/10/2022, n° 2022.005 du 13/12/2022, n° 2023.002 du 24/02/2023, n° 2023.003 du 03/04/2023, n° 2023.004 du 04/05/2023, n°2023.007 du 09/10/2023, n°2023.013 du 11/12/2023, n° 2024.001 du 27/02/2024 et n° 2024.005 du 16/07/2024 concluant des avenants avec différentes entreprises ;

**DÉCIDE**

**Article 1 –** Compte tenu de modifications de prestations et de travaux supplémentaires, un avenant n° 2 est conclu comme suit :

Désignation du lot	Titulaire	Montant H.T.		
		Initial + Avenant 1	Avenant 2	Final
Lot 1 – Démolition / Gros Œuvre	PASCAREL	171 703,99	4 230,00	175 933,99

**Article 2 –** Les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché sont inscrits au budget communal de l'exercice en cours.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 18 juillet 2024

Le Maire,



Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le  
site internet : 18/07/2024

Date de télétransmission  
en préfecture : 18/07/2024